



## Changement statut étudiant à vie privé, vie familiale

Par **armelle**, le **08/02/2012** à **00:15**

Bonsoir,

Je suis une étudiante en master 2 et j'aimerais pouvoir changer mon statut d'étudiante à celui de vie privée et familiale. En effet, je suis arrivée en France en 2004 donc mineure et j'ai eu mon bac ici en France. Je vis chez mon tuteur légal (le document a été délivré dans mon pays d'origine) qui est français depuis peu. J'aimerais savoir si ce serait possible pour moi de changer mon statut d'étudiant à celui de V & F en se fondant sur le Tutorat légal et donc l'attache familiale que j'ai à travers mon tuteur et sa famille ? J'aimerais aussi savoir quels seraient les documents à fournir autant pour lui que pour moi ?

Merci d'avance pour vos réponses qui me seront vraiment d'une grande aide.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **08/02/2012** à **13:09**

Bonjour,

Vos réponses vous seront données par votre préfecture.

Par **Nicole29**, le **09/02/2012** à **12:50**

Bonjour,

Non vous ne pouvez pas demander de titre de séjour vpf, mon copain est comme vous, arrivé en 2001 (en étant mineur) et obtenu le bac en 2004, et maintenant cela fait 10 ans qu'il est en France, mais ce n'est pas possible le changement en vpf même s'il a son tuteur depuis tout ce temps.

Ce que vous pouvez faire c'est changement en "salarié". Ou sinon si vous êtes arrivés à l'âge de 13ans en France, lui il est arrivé à l'âge de 15 ans.